

Règlement Ultra Montée

Article 1 – L'épreuve :

L'association AURON TRAIL CLUB organise le **29/10/2022** un trail (en montée seulement) le but est de faire un maximum de montées en 6H de course avec la descente en télésiège (temps neutralisé à la descente), elle est possible seul(e) ou en duo.
L'engagement à cette course est subordonné à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Article 2 – Horaires :

Le départ sera donné à 09h00 au pied du télésiège du blainon à Auron (sur le front de neige).
La remise des prix

Article 3 – Participation :

Pour participer à l'une des épreuves, vous devez être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (FFA ou équivalent) ou être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de 1 an (conformément à la loi du 23 mars 1999) et en fournir une copie lors de l'inscription.
L'épreuve est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de **la catégorie « espoir » selon le règlement de la FFA**

Article 4 – Inscriptions :

La course est limitée à 250 athlètes.
Les inscriptions se feront sur le site <https://timingzone.com/events>

Inscription sur place le jour de la course dans la limite des places disponibles à partir de 7h30 jusqu'à 8h45.

Les frais de participation à l'organisation s'élèvent à 35€

Article 5 – Chronométrage / Retrait des dossards :

Le chronométrage sera effectué par Timing Zone.
Les dossards sont à retirer le jour de la course de 7h30 à 8h45 ou la veille à la boutique Zoom dans l'œil de fab sur la place centrale à Auron de 15h30 à 18h30. Le dossard devra être porté sur la face frontale du coureur, non plié et de façon visible et permanente pour les contrôleurs sur le parcours.

Article 6 – Ravitaillement :

Un ravitaillement en haut de la montée (vous pourrez manger sur le télésiège) avec du solide et du liquide.

Article 7 – Classements et récompenses :

Les 3 premiers coureurs hommes et femmes au scratch, le premier de chaque catégorie.
La remise des prix aura lieu en bas du télésiège près du restaurant le Farban.
Une médaille sera remis à chaque participant.

Article 8 – Assurance et responsabilité :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de:

MAIF – Le Zenith 179 boulevard Mireille Lauze Marseille 10 – 09 78 97 98 99

Individuelle accident: les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants non FFA de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour tout accident provoqué d'une façon quelconque à l'occasion de la course et en particulier par déficience physique ou psychique ou même en cas de perte ou de vol.

Article 9 – Respect du règlement et des instructions :

Les participants se conforment en tous points aux dispositions et aux instructions données par la direction de la course.

Un participant qui ne se soumet pas aux dispositions du règlement de la course peut être mis hors course.

Article 10 – Service de sécurité

L'assistance médicale se compose d'une équipe de secouriste.

Article 11 – Droit d'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image, dans le cadre de la promotion de la course.

Article 12 – Modification / Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, en cas de force majeure notamment pour cause de COVID19.

Article 14 – Contact :

Les renseignements sur la course peuvent être donnés par téléphone au 06.16.59.17.57 ou par mail aurontrailclub@gmail.com

Toutes les infos sur la page facebook de l'Ultra montée du Blainon.